

Doctorat de recherche et de création artistiques RADIAN

APPEL À CANDIDATURE 2025

ADMISSION AU PROGRAMME DOCTORAL RADIAN DE RECHERCHE ET CRÉATION ARTISTIQUE

SECTION « CRÉATION CONTEMPORAINE »

SECTION « ARCHITECTURE »

Le programme doctoral de Recherches en Art, Design, Innovation, Architecture en Normandie (RADIAN) s'adresse aux candidat·es titulaires d'un diplôme de niveau MASTER II engagés par leur pratique sur la scène de la création contemporaine.

Deux sections composent le programme RADIAN :

- une section « architecture » ;
- une section « création contemporaine » comprenant les champs de l'art contemporain, du design et de la création littéraire.

Le présent appel à candidatures concerne les deux sections.

Présentation générale du programme doctoral RADIAN

Le programme doctoral RADIAN est le fruit de la collaboration entre l'école supérieure d'arts & médias de Caen/Cherbourg, l'École Supérieure d'Art et Design Le Havre/Rouen, l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Normandie et l'école doctorale 558 « Normandie Humanités ». Chacun des partenaires est membre de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Normandie – Université.

Le programme doctoral RADIAN combine étroitement recherche et création. Il repose sur un modèle innovant qui envisage la recherche en art, en design graphique, en création littéraire par la pratique et place l'œuvre et le processus de création au cœur du travail du doctorant, en dialogue avec une recherche académique.

Il ne s'adresse ni aux chercheurs qui souhaiteraient mener un travail exclusivement théorique ni à celles ou ceux qui l'envisageraient comme une résidence de création longue durée ou comme du simple mécénat.

Dans ce cadre, la thèse consiste en (a) une œuvre de création plastique, littéraire ou de design graphique, accompagnée (b) d'un document théorique (document d'une centaine de pages minimum, correspondant aux standards académiques d'une thèse en sciences humaines) et (c) d'un portfolio / journal de bord qui met en évidence le processus de création pendant les trois années de la thèse. Cet ensemble constitue l'objet de la soutenance de thèse. Après soutenance de leurs travaux, les doctorant·es obtiendront le titre de Docteur de la Communauté d'universités et d'établissements Normandie – Université.

Codirection de thèse

Le doctorat est codirigé par deux enseignant·es, dont l'un·e est titulaire d'une habilitation à diriger des recherches. La co-direction est confiée à un·e enseignant·e issu·e des écoles supérieures d'art partenaires.

Conditions matérielles

Les doctorant·es auront accès à l'ensemble des équipements de leur école d'inscription et des universités partenaires.

Ils et elles bénéficieront d'un contrat doctoral pendant 36 mois à compter du premier semestre 2026 pour les écoles d'art, et à partir du premier semestre 2027 pour l'école d'architecture, rémunéré 2200 euros brut par mois.

Les contrats doctoraux sont portés par les écoles et soumis aux financements obtenus.

Au cours de leurs années de doctorat les doctorant·es seront amené·es à dispenser des enseignements, mais aussi à participer aux manifestations scientifiques (séminaires ou colloques) organisées par les écoles ou les laboratoires de recherches des universités partenaires.

Doctorat de recherche et de création artistiques RADIANT

Modalités de candidature et calendrier

Les candidatures sont à adresser avant le 6 juillet 2025, 23h59, exclusivement de manière dématérialisée, en un unique document PDF, limité à 20 Mo, nommé sous la forme NOM_PRENOM_NOMDUPROJET.PDF à déposer sur la plateforme de candidatures, à l'adresse : <https://formulaire.esam-c2.fr/index.php/691975>

Attention : Aucun dossier envoyé par mail ne sera accepté.

Le fichier de candidature doit avoir pour titre : nom, prénom. Il contient :

- un CV de 6000 signes maximum, espaces compris, commençant par le nom et le prénom ;
- un projet de recherche précis, avec un titre bien déterminé et précisant le champ disciplinaire de la candidature (art/design/création littéraire). Projet de 9000 signes maximum espaces compris, développant la problématique de recherche en relation avec un état de l'art, un projet d'argumentation et une bibliographie indicative ;
- un ensemble de documents iconographiques et textuels, portfolio permettant au jury d'appréhender de manière significative le travail de création déjà engagé par les candidats, d'une vingtaine de pages.

Audition des candidats admissibles à l'oral et résultats : **le mardi 14 octobre 2025 à Caen.**

Renseignements :

Alina Chisliac, ENSA Normandie, alina.chisliac@rouen.archi.fr

Marie-José Ourtilane, ESADHaR, marie-jose.ourtilane@esadhar.org

Brice Giacalone, ésam Caen/Cherbourg, b.giacalone@esam-c2.fr